



## **LE CYCLE DE L'ADIEU**

### **CHAPITRE VI**

# **Les conséquences encore actuelles de la première faute d'Achard**

*« Je me rappelle alors tout ce que les autres ont dit,  
tout ce que j'ai lu et j'y ajoute tout ce qui sort de mon fonds,  
qui est en ce genre, d'une fécondité surprenante »*

*Diderot*

*« le neveu de Rameau »*

*« Il fallait en Algérie :  
que la force de la Nation l'emporte et cela,  
quelles que fussent les cruautés de la tâche »*

*François Mitterand*

*(Ministre de l'intérieur)*

*12 novembre 1954*

Il était nécessaire pour moi d'évoquer le drame de William Lévy.  
Pour de multiples raisons, parmi lesquelles je relève celle-ci : Achard n'avait accordé aucune priorité à l'ordre très précis que j'avais donné de ne pas tuer William Lévy.  
Sans oublier que ce drame fut à l'origine de deux groupes de réactions.

Premier groupe de réactions.

Ce fut la protestation des « *innocents* ».

Je n'ose pas dire des « *naïfs* ». La protestation de ceux de l'OAS-métropole qui, sous le prétexte de contacts qu'ils avaient cru établir avec des socialistes parisiens opposés à De Gaulle, semblaient espérer, pauvres inconscients, que la SFIO métropolitaine allait rallier l'OAS !

A la suite des attitudes répétées et hostiles contre l'Europe manifestées par le chef de l'état, une réaction de mauvaise humeur antigauilliste s'était exprimée parmi certains notables de la SFIO métropolitaine. L'un d'entre nous, à Paris, crut détecter dans cette mauvaise humeur socialiste une possibilité d'approche de notre part vers le monde de la SFIO parisienne !

Il est établi qu'un contact fut théoriquement et très modérément envisagé entre certains socialistes et quelques uns parmi nos correspondants à Paris.

La mort de William Lévy est venue anéantir la possibilité de confirmer aux membres de la SFIO ce que nous déclarions partout :

*« voyez et jugez les objectifs de l'OAS : la patrie, la protection sociale et sanitaire la meilleure possible du peuple français multiconfessionnel d'Algérie, la présence d'une France souveraine au sud de la Méditerranée dans le cadre d'une intégration Nord-Sud, intelligemment conduite, voilà le but que nous prétendons atteindre ».*

La mort de William Lévy vint couvrir d'un ridicule dramatique ceux qui avaient nourri l'ambition de faire connaître aux autres cet arrière fond politique « *fondamentalement réel et raisonnable du combat de l'OAS* ».

La bataille de l'OAS illustre en réalité une phase de guerre qui fut vitale pour la France. Comme le fut le pacte de Reims de la fin du Vème siècle<sup>1</sup>. Pacte qui vit naître ce qui est devenu un premier royaume de France....

---

<sup>1</sup> 496 ou 501

La bataille de l'OAS devait protéger la France contre l'entreprise de désintégration nationale qu'on risquait de mettre en œuvre et qui fut effectivement vécue à la manière « d'un syndrome malin » survenant dans le cours d'une maladie infectieuse d'évolution lente et désespérément chronique. Les « *pseudo-accords d'Evian du 19 mars 1962* » constituent historiquement le point de départ de cette désintégration qui, elle-même, définit le résultat fondamental obtenu par la Vème république gaulliste.

Le dialogue *théoriquement* espéré avec la SFIO fut donc rompu dès la mort de William Lévy:

« *vous prétendez nouer des contacts, ou plutôt accepter des contacts avec la SFIO et vous osez tuer notre représentant à Alger !* ».

« *OAS, assassins !* », telle fut à peu de chose près, la conclusion de cette tentative de contacts, timide certes mais réelle, entre quelques socialistes antigauillistes et *peut-être* quelques membres de l'OAS métro.

Une question très lourde de signification me fut posée à ce moment là. Après la mort de William Lévy, animé du souci de rendre possible une éventuelle reprise du dialogue avec la SFIO de Paris et d'autres formations politiques anti-gaulliste, aurais-je dû faire exécuter Achard responsable de cette opération désastreuse ?

Je pose la question car on m'a reproché de ne pas avoir crédité l'OAS, vis-à-vis des « *autres* », d'un coefficient de crédibilité qui aurait été renforcé par l'exécution d'Achard.

Je souligne que cette question « *pourquoi n'avez-vous pas donné l'ordre d'exécuter Achard* » fut posée par des interlocuteurs qui étaient totalement ignorants des conditions très particulières du commandement opérationnel de l'OAS.

Nous vivions un drame constant.

Nous luttions pour la vie ou pour la mort d'une terre *immense* qui allait disparaître *en tant que terre française !*

Nous luttions pour la vie ou pour la mort d'un peuple, le peuple français multiconfessionnel d'Algérie qui était menacé d'un massacre.

Je me trouve néanmoins dans la nécessité de répondre, encore aujourd'hui, à cette question : « *pourquoi n'ai-je pas pris la décision de faire exécuter Achard ?* ».

Que répondre, si ce n'est ce que j'ai déjà exposé dans les chapitres précédents ?

Nous étions dans l'attente d'évènements graves, porteurs d'espoir. Nous nous nourrissions de l'espérance d'un attentat réussi cette fois, contre le haut responsable de l'hallali français en Algérie.

Achard, malgré ses défauts, était un homme d'action qui pouvait se révéler efficace dans un cadre opérationnel précis.

Je ne voulais pas prendre le risque de porter atteinte à ce qui restait du potentiel de guerre de l'OAS par l'accomplissement d'un acte de ... justice.

*J'ai donc pris la responsabilité d'accorder un sursis à Achard.* Parce que je voulais croire encore à une victoire possible.

## Deuxième groupe de réactions

La mort de William Lévy fut à l'origine d'une autre conséquence illustrée par une campagne d'accusations particulièrement graves portées contre l'OAS : une accusation d'antisémitisme.

Ce fut en réalité la conséquence majeure de la mort de W. Lévy qui fut saisie comme une occasion à ne pas rater par les ennemis de l'Algérie française.

*Nous aurions fait tuer cet homme parce qu'il était juif !*

Certains, en toute logique, devant la fausseté mille fois évidente de cette accusation, me reprochent encore aujourd'hui de perdre mon temps à vouloir la combattre. Ils soulignent avec aigreur l'identité dramatiquement ridicule qui caractérise cette même accusation.

Je dois cependant en tenir compte, plus d'un demi-siècle plus tard, d'autant plus que cette accusation d'antisémitisme est proférée aujourd'hui comme un recours ultime, utilisé par ceux qui veulent dénaturer l'identité de ceux qui se sont consacrés au sauvetage de l'Algérie française.

Un *historien* ne craint pas le ridicule de soutenir, nous l'avons lu, que le débarquement français de Sidi-Ferruch, au mois de juin 1830, fut une opération spécifiquement dirigée contre les juifs d'Algérie !

Dans une interprétation historique riche d'une malveillance anti-française que je qualifie de puérile, cet auteur prétend démontrer que la France a organisé intentionnellement, une agression contre la collectivité juive d'Algérie par le moyen de son intervention dans le destin de cette terre, à partir du mois de juin 1830.

Intervention française qui aurait soumis la collectivité algérienne de confession juive, à *trois exils*, selon l'acte d'accusation dressé par l'historien que je cite en référence et que je m'interdis de nommer.

- *Premier exil* : il fut provoqué, selon notre accusateur, par le débarquement de l'armée française et la bataille de Staoueli, le 19 juin 1830. « *Par l'envahisseur français* » écrit-il.
- *Deuxième exil* : il est évoqué par ce même auteur. Il rappelle l'abrogation du décret Crémieux par le gouvernement de Vichy en 1940.

Abrogation qui ne fut pas *abrogée à son tour* par le général Giraud, dès l'automne 1942. Immédiatement après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord française.

- *Troisième exil* : il s'agit cette fois du départ forcé de l'immense majorité des juifs d'Algérie, en 1962, à la suite de la victoire historique et officielle concédée au FLN par le gaullisme, pressé de se libérer de la charge financière qu'exigeait le développement du peuple algérien de confession musulmane.

Il s'agit d'une défaite, dont une motivation dégradante et mal fondée fut exprimée par le général De Gaulle, président de la république, dans son discours du 16 avril 1962.

Il osa affirmer ceci :

*« la France n'a aucun intérêt à porter à bout de bras l'existence de populations dans une Algérie qui n'offrirait rien en échange, de ce qu'elle aurait à demander. C'est pourquoi la France considérerait avec le plus grand sang-froid, que l'Algérie cessât d'appartenir à son domaine ».*

Ainsi est exprimée la finalité officielle, la finalité gaulliste, de cet abandon. On fait appel à l'arrière-fond supposé « grippe-sous » d'une catégorie de notre peuple, pour justifier l'abandon *d'une position-clef de l'Occident au Sud de la Méditerranée, au Nord de l'Afrique.*

*Position-clef illustrée, soulignons-le encore, par un immense territoire situé à 800 km de Marseille seulement, l'Algérie.*

Pour aboutir à ce résultat stratégique majeur, c'est-à-dire l'abandon d'un territoire qui était en mesure de s'identifier à une large tête de pont de l'Occident sur le monde africain, on n'hésita pas à abandonner des milliers de femmes, d'enfants et d'hommes français, à la fureur bestiale de centaines d'assassins, qui se livrèrent à un lynchage partiel de notre communauté.

*J'évoque la boucherie du 5 juillet 1962 à Oran.*

Massacre déclenché devant l'apathie résignée de milliers de nos soldats parfaitement armés et équipés qui, sous le prétexte de ne pas désobéir aux ordres de Katz et de De Gaulle, ont laissé, dans leur immense majorité, massacrer, violer, éventrer, égorger et brûler vifs, des centaines de nos concitoyens, à quelques dizaines de mètres de leurs casernements.

Il aurait suffi du déploiement de quelques compagnies armées en guerre pour éviter la mort atroce à laquelle furent abandonnés des centaines de nos concitoyens d'Oran et d'ailleurs.

Il est important de savoir, et surtout de faire savoir, que de brillants historiens, universitaires, de confession juive, affirment une conviction catégoriquement opposée à celle de notre accusateur ou plutôt, de l'accusateur de la France.

Ils démontrent, scientifiquement, le caractère infondé de la thèse de celui-ci. Thèse qui ose soutenir, rappelons-le, que la collectivité juive d'Algérie s'est trouvée soumise, *par la France*, à trois exils, dont le dernier s'illustra par une déportation de l'immense majorité des juifs d'Algérie vers la terre de France.

« *La France est coupable d'une déportation des juifs d'Algérie* ». Voilà donc exprimée en clair et surtout résumée à sa plus simple expression, la thèse de l'accusation dont nous, Français d'Algérie et de Métropole, sommes l'objet de la part de cet historien.

Ceux parmi les universitaires qui s'opposent à cette thèse démontrent brillamment que cette accusation est affectée d'une nullité totale. *Ils nient* la réalité de ces exils en développant un argumentaire auquel il est facile de se référer.

Permettez-moi, en raison des responsabilités qu'un destin tragique et hors du commun m'a imposé d'assumer, de vous faire connaître un autre point de vue concernant la réalité, ou la non-réalité, *d'exils* vécus par la collectivité primitivement berbère, puis secondairement française de confession juive d'Algérie.

Nous avons retenu 7 bouleversements effectivement intervenus dans le destin de la collectivité juive d'Algérie.

Peuvent-ils s'identifier à 7 exils ?

Peuvent-ils s'identifier à des exils dont *seuls* nos compatriotes français de confession juive furent victimes en Algérie ?

Il y eut effectivement des bouleversements du destin de notre peuple français d'Algérie. Bouleversements qui affectèrent *aussi* la collectivité juive d'Algérie, ou de Berbérie.

Premier « *exil* ».

Il se situe en 698.

Les juifs comme les chrétiens, sont soumis à l'islam à partir de cette date, vraisemblablement.

Deuxième « *exil* », affirmé par notre historien-ennemi.

1830.

Le débarquement français à Sidi-Ferruch de cette année-là.

En réalité, il est fondamental d'opposer à cette affirmation, que cet évènement, le débarquement français à Sidi-Ferruch, fut à l'origine de l'accès des juifs d'Algérie, à une liberté totale.

Troisième « *exil* ».

1865.

Il est exprimé à l'occasion du sénatus-consulte de Napoléon III du 14 juillet de cette année-là.

Les juifs refusèrent la *citoyenneté* française offerte par Napoléon III dans ce même sénatus-consulte du 14 juillet 1865.

Quatrième « *exil* ».

1870.

Le décret Crémieux éleva les nationaux français de confession juive, à la dignité de citoyens français.

Ce décret fut interprété par certains religieux comme une restriction à l'emprise du rabinat sur la collectivité israélite d'Algérie.

Cinquième « *exil* ».

1940.

Il s'agit de l'abrogation du décret Crémieux par le gouvernement de Vichy.

Elle priva une grande majorité des juifs d'Algérie, de la *citoyenneté* française.

Sixième « *exil* ».

1942.

Celui-ci est retenu comme tel, d'une manière très agressive, par certains historiens.

Il est illustré par la *non-abrogation de cette abrogation* qu'aurait dû mettre en œuvre le général Giraud.

Septième « *exil* ».

1962.

Le destin des juifs d'Algérie en tant que citoyens français d'Algérie, s'est inscrit dans l'abandon par les gaullistes de cette position-clef de l'Occident.

Position-clef qui se définit avant tout *par l'immensité du territoire algérien.*

Immensité étendue du sud de la Méditerranée jusqu'au cœur de l'Afrique.

L'OAS s'est opposée à cet abandon dont les conséquences en termes de désastre, de désolation et d'assassinats ne sont plus à démontrer.

Dans ce combat pour l'Algérie française, des juifs comme des non-juifs, ont occupé leur place à des postes de responsabilités redoutables.

Que ce soit pour moi l'occasion de saluer la minorité de nos concitoyens français d'Algérie et de Métropole, *de toutes confessions*, qui ont pris part à ce combat.

Un combat qui était avant tout un combat de la lucidité.

Nous le vérifions chaque jour et nous le vérifierons encore pendant longtemps.

Jean-Claude PEREZ

Le 3 février 2016

*En prévision : le chapitre VII de ce cycle d'études, intitulé «Premier véritable exil politiquement occulte des juifs d'Algérie», vous sera proposé dans la première quinzaine de février.*

N'hésitez-pas à consulter le site du Cercle Algérieniste de Nice et des Alpes Maritimes et tout particulièrement, la classification et études de Raphaël PASTOR et Hervé CUESTA.

### BIBLIOGRAPHIE

**L'assassinat de l'Algérie française, terreau de la conquête islamiste actuelle. 2012**

*Un des livres du cinquantenaire, à lire et à faire lire.*

**Vérités tentaculaires sur l'OAS et la guerre d'Algérie**

*Stratégies et tactiques, 2006 ; 2<sup>e</sup> Edition*

*Cet ouvrage a été d'un grand recours dans la rédaction de cette étude*

**L'islamisme dans la guerre d'Algérie**

*Logique de la Nouvelle Révolution Mondiale, 2004*

**Le sang d'Algérie**

*Histoire d'une trahison permanente, 2006 ; 2<sup>e</sup> édition*

**Debout dans ma mémoire**

*Tourments et tribulations d'un réprouvé de l'Algérie française, 2006 ; 2<sup>e</sup> édition*

**Attaques et Contre-attaques**

*Vérités tentaculaires sur l'OAS et la guerre d'Algérie II, 2008*

Editions Dualpha

Boite 37

16 bis rue d'Odessa

75014 PARIS

Tel. : 09 52 95 13 34 - Fax : 09 57 95 13 34

Mail : [infos@dualpha.com](mailto:infos@dualpha.com)

Site internet : [www.dualpha.com](http://www.dualpha.com)

Vous pouvez prendre connaissance des deux interview accordées par Jean-Claude PEREZ :

- la première à Monsieur Olivier CAZEAUX : sur Internet tapez « OAS, le docteur PEREZ parle » ;

- la seconde, à Monsieur BESSOU dans le cadre de la préparation d'un film. Monsieur BESSOU a livré à Jean-Claude PEREZ tout le matériel de son exposé visible sur le site [www.jean-claude-argenti-sauvain.com](http://www.jean-claude-argenti-sauvain.com).